

PROGRAMME D'ÉDUCATION FINANCIÈRE AU SECONDAIRE

9 QUESTIONS POUR ÉVALUER UN SITE WEB

Un outil pour t'aider à prendre une décision éclairée en matière de finances personnelles.

Tu es...

- À la recherche d'une information pour t'aider à prendre une décision financière ?
- En questionnement sur tes droits en tant que consommateur ou investisseur ?
- En train de choisir des placements ou des assurances ?
- En train de lire qu'une action va faire un bond de 50 % dans les prochains jours ou qu'une nouvelle cryptomonnaie va te rendre riche rapidement ?

En matière de finances personnelles, mieux vaut être prudent avec l'information que l'on peut trouver sur le Web. Tu pourrais perdre ton temps et ton argent en ne faisant pas un minimum de vérifications. Voici 9 questions pour t'aider à évaluer la pertinence et la fiabilité des renseignements trouvés sur un site Web.

Attention : tu dois juger l'ensemble de la situation et non pas te fier sur la réponse à une seule de ces 9 questions.

1. De quel type de site Web s'agit-il ?

S'agit-il d'un blogue, d'un forum, d'un réseau social, d'un site éducatif, d'un wiki, d'un site d'entreprise ou d'un site personnel ? Ce détail est essentiel pour mettre l'information diffusée en contexte et te permettre de juger de sa fiabilité. Certaines pages peuvent être diffusées dans le but de promouvoir un produit ou un service.



2. Qui est l'auteur du site Web ?

S'agit-il de la page d'une institution financière, d'un organisme gouvernemental, d'une entreprise ou d'un particulier ? Cette information te permettra de juger de l'intention derrière l'information diffusée sur le site Web.



3. L'auteur du site Web s'identifie-t-il avec son nom et sa fonction ?

L'auteur est-il crédible pour traiter de finances personnelles ? Comment se présente-t-il ? S'il offre des produits et services financiers, sache qu'il doit être inscrit à l'[Autorité des marchés financiers](#), l'organisme qui encadre le secteur financier québécois.



4. **L'auteur du site Web fait-il référence à une autre source pour donner l'impression d'un contenu sérieux ?**   
- Attention aux articles qui réfèrent à d'autres articles sans jamais se rattacher à une source crédible. C'est une ruse couramment utilisée pour donner l'impression qu'un site est fiable, alors qu'il ne l'est pas.
5. **S'agit-il d'un site Web avec des intentions commerciales ?**   
- Le contenu du site Web sert-il simplement à éduquer et informer ? L'information est-elle objective ou veut-on plutôt te vendre un produit financier, comme une assurance ou un investissement ? Mieux vaut alors poursuivre tes recherches avant d'acheter ou d'investir.
6. **À qui s'adresse le site Web ?**   
- Vérifie d'où provient l'information pour confirmer si celle-ci est pertinente. Rien ne sert par exemple de lire un texte d'un organisme basé en France si tu cherches à connaître tes droits en tant que consommateur québécois.
7. **Peux-tu repérer la date de publication ou de mise à jour du site Web ?**   
- Cette information n'est pas toujours disponible. Dans ce cas, d'autres indices devraient te permettre de juger si la page a fait l'objet d'une mise à jour récente : l'aspect du site Web, les sujets traités, la crédibilité de l'auteur. En cas de doute, poursuis tes recherches!
8. **S'agit-il du site Web officiel de l'organisme ou de l'entreprise ?**   
- Des personnes mal intentionnées pourraient copier une page existante mais y inclure des liens ou des renseignements compromettants. Mieux vaut vérifier l'adresse URL et l'extension de la page, et communiquer avec l'organisme à l'aide des coordonnées officielles au besoin.
9. **Quel est le niveau de qualité de la langue ?**   
- C'est une information pertinente pour juger de la crédibilité d'un auteur. Les textes peuvent être simples, dans l'objectif de se faire comprendre de tous, mais qu'en est-il de l'orthographe, de la qualité de la traduction (s'il y a lieu), des expressions utilisées ?

Consulter les sources officielles

Pour des réponses à des questions sur tes droits, obligations et ceux des commerçants ou des gens qui travaillent dans l'industrie des produits et services financiers, mieux vaut consulter les sites des organismes gouvernementaux comme ceux de l'[Autorité des marchés financiers](http://www.lautorite.qc.ca), de l'[Office de la protection du consommateur](http://www.quebec.ca/office-de-la-protection-du-consommateur) et de [Revenu Québec](http://www.revenu.qc.ca).